



Mutations intra 1er degré 2024 : comment formuler les vœux ?

Le mouvement intra-départemental du 1er degré ouvrira le 4 avril et fermera le 15 avril, et la circulaire d'organisation du mouvement a été mise en ligne. Pour toute question relative au mouvement, vous pouvez contacter le syndicat SUD éducation de votre département à l'adresse e-mail : contact@sudeducation30.org.

CONSEILS

Cette étape des vœux est cruciale mais votre demande est personnelle et il n'y a pas de « recette miracle ». Personne ne connaît avant la fermeture du serveur, le nombre des demandes formulées, par qui et avec quel barème.

1 Pour calculer au mieux votre barème, nous mettons à votre disposition un simulateur en ligne : <https://sudeducation30.org/simulateur-du-mouvement-intra-departemental-1er-degre/>



2 Vous pouvez aussi retrouver le guide mobilité pour le Gard ici : <https://accolad.ac-montpellier.fr/section/ma-carriere/mouvement-et-mobilite/mouvement-enseignants-du-1er-degre/mouvement-departemental-gard>

3 Depuis la loi de transformation de la Fonction Publique, plus aucun syndicat ne peut suivre votre dossier de mouvement en commission, puisque les opérations de mutation ont été retirées des prérogatives des CAPD. **SUD éducation Gard-Lozère vous propose tout de même de vous aider dans ce moment important de la carrière** : stratégie de mutation, modalités de saisie et confirmation des vœux. Nous pourrons également vous aider à construire votre recours en cas de besoin à l'issue des affectations. Pour cela : **CONTACTEZ-NOUS !**



CALENDRIER DU MOUVEMENT

- Du 4 avril 2024 à 16h au 15 avril 2023 à midi : Saisie sur I-Prof des demandes de mutation – www.education.gouv.fr/iprof-siam
- Le 26 avril 2024 : Communication des accusés de réception (AR) qui permettent de consulter le barème initial validé par la DPE.
- Du 26 avril au 11 mai 2024 : Phase d'échange avec l'administration sur le barème. Vous pouvez renvoyer votre accusé de réception portant des demandes de correction daté et signé au service du personnel uniquement par courrier électronique.
- Le 11 mai 2024 : Date limite de correction de barème.
- Le 13 mai 2024 : Accès aux barèmes définitifs dans MVT1D.
- Le 3 juin 2024 : Résultats du mouvement dans l'application.

Contacts pour toute information à la DPE 1er degré :

francoise.brissac@ac-montpellier.fr

ce.dsden-30@ac-montpellier.fr

"Cellule d'accueil téléphonique" de la DSDEN du Gard

04 66 62 86 15 (9h-12h, 13h-16h)

NOS REVENDICATIONS

Pour les mutations, SUD éducation revendique :

- un service public garant des droits des personnels
- l'abrogation de la loi dite de transformation de la Fonction Publique
- le retour à un système de mutation basé sur un barème chiffré et objectif qui garantit une égalité de traitement et une transparence minimale aux personnels
- des créations de postes à hauteur des besoins

éducation
Sud
Gard-Lozère **Solidaires**
Union syndicale